

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

23 novembre 2022

## AU CONGRES DES MAIRES, LES COLLECTIVITES S'ENGAGENT POUR LE SERVICE CIVIQUE

A l'occasion du 104<sup>e</sup> Congrès des maires de France, l'Association des maires et des présidents d'intercommunalité de France, l'Union nationale des Missions Locales et l'Agence du Service Civique ont signé, ce mardi 22 novembre, une convention de partenariat pour favoriser l'accueil de jeunes volontaires en mission en Service Civique dans les collectivités.

### Une convention de partenariat pour favoriser l'accueil de jeunes volontaires en mission en Service Civique

Partageant la conviction que le Service Civique constitue une expérience triplement gagnante pour les jeunes, les collectivités et les habitants de leurs territoires, l'AMF, l'UNML et l'ASC ont décidé de renforcer leur partenariat et de signer une convention à l'occasion du Congrès des maires de France. L'objectif est de mieux faire connaître aux communes et intercommunalités l'opportunité représentée par le Service Civique afin qu'elles puissent pleinement s'en saisir et accueillir des volontaires dans leurs services, structures publiques associées et équipements tels que les Centres communaux d'action sociale (CCAS).

### Les collectivités locales au cœur du développement du Service Civique

**Les collectivités territoriales sont un axe majeur de développement des missions de Service Civique, puisque les thématiques d'intervention du Service Civique correspondent à leurs compétences :** développement durable, solidarité intergénérationnelle, éducation, inclusion des personnes en difficulté sociale ou en situation de handicap, culture et loisirs (bibliothèques, musées), mobilités, participation des habitants, sport avec « Génération 2024 », etc.

**Que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'une autre structure publique ou associative, près de 2 000 collectivités ont accueilli plus de 6 500 volontaires en Service Civique en 2021**, soit une augmentation de plus de +18% par rapport à 2020. Par ailleurs, en 2021 près de 600 nouvelles collectivités ont reçu un agrément pour pouvoir accueillir des volontaires. Et parmi les collectivités, **ce sont très majoritairement les communes, puis les intercommunalités, qui donnent l'opportunité aux jeunes de s'engager pendant 6 à 12 mois**, sans aucune condition de diplôme ou d'expérience, avec des profils issus de toutes les catégories sociales.

**La convention est l'opportunité d'accueillir et de proposer à plus de jeunes, dans tous les territoires, des missions en Service Civique.** Et pour les accueillir, les collectivités peuvent ainsi solliciter un agrément de Service Civique auprès de leur référent départemental de Service

Civique, ou bien être accompagnées par une autre collectivité ou une association<sup>1</sup> disposant déjà d'un agrément. Parmi ces acteurs habilités à intermédiaire des volontaires en Service Civique pour les collectivités, figurent les missions locales, dont les liens avec les communes et intercommunalités sont déjà très étroits. La convention qui sera signée par l'AMF, l'UNML et l'ASC au Congrès des maires vise à faire connaître ces deux modalités d'accueil de volontaires et l'accompagnement que peuvent proposer les missions locales pour faciliter l'engagement des collectivités dans le Service Civique.

## **Un partenariat triplement gagnant pour les jeunes, les collectivités et les habitants de leurs territoires.**

Le Service Civique c'est une rencontre entre un jeune qui souhaite s'engager et une collectivité qui lui offre la possibilité de le faire concrètement au profit de tous et de la société.

**Pour les jeunes, la mission en Service Civique dans une collectivité est le point de départ d'une prise de conscience citoyenne.** En consacrant du temps aux autres, directement au cœur des territoires, à des causes sociétales et environnementales, les jeunes se sentent utiles, sont solidaire, à l'écoute et retirent aussi des bénéfices individuels clés pour leur avenir, tels que le savoir être et la confiance en soi. Au sein des collectivités c'est aussi la possibilité pour les jeunes issus de milieux divers, des décrocheurs aux diplômés bac+5, et parfois éloignés - zones rurales, QPV, etc.- de s'engager au service de l'intérêt général chez eux ou dans une autre région.

**Pour les collectivités et leurs habitants, le Service Civique dynamise les territoires en favorisant l'engagement citoyen des jeunes,** en contribuant au renforcement du lien entre la jeunesse et le tissu local, en animant le « vivre ensemble », en travaillant au rapprochement entre citoyens, en faisant vivre les liens intergénérationnels et créant plus de proximité avec et entre les habitants. Il s'agit donc d'un levier d'accompagnement des jeunes de leur territoire, en particulier en termes d'insertion sociale. Pour les collectivités, le Service Civique donne la chance de devenir des acteurs de l'engagement des jeunes et de renforcer leur politique publique locale pour la jeunesse.

Le Service Civique est aussi l'occasion pour les collectivités d'expérimenter des projets d'innovation sociale, d'amplifier les actions (capacité des jeunes à travailler en collaboratif, à être innovants, à apporter un regard neuf...) et d'aller autrement à la rencontre de nouveaux publics ou de publics isolés ou éloignés.

L'engagement volontaire en Service Civique fait aussi mieux connaître aux jeunes le rôle concret des collectivités sur leur territoire. C'est l'opportunité de comprendre le rôle et la place des institutions dans le quotidien de chaque Français et de contribuer.

### **Quelques exemples de missions en Service Civique**

La **Ville de Saint-Denis (93)** propose, grâce à sa soixantaine de volontaires, des visites au domicile de personnes âgées pour rompre leur isolement ou encore un accompagnement auprès des habitants lors du déploiement du budget participatif pour les inciter à être acteurs de la démocratie locale.

<sup>1</sup> A titre d'exemple, Unis Cité et La Ligue de l'enseignement. Retrouvez la liste des structures habilitées à mettre des volontaires en Service Civique à la disposition des collectivités sur : <https://www.service-civique.gouv.fr/accueillir-un-volontaire/etape02-realiser-les-demarches-d-agrement/lintermediation>

La **Commune de Wailly (62)**, 1 083 habitants, accueille, grâce à l'accompagnement de la mission locale, 4 volontaires pour valoriser le patrimoine local, développer la lecture publique et promouvoir les valeurs de l'olympisme.

La **Commune de Calonne-Ricouart (62)**, qui compte 5 500 habitants, accueille 4 à 8 volontaires par an. L'un d'eux contribue à promouvoir auprès des habitants et des scolaires les déplacements doux et à rendre accessible la pratique du vélo au quotidien.

Dans la **Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup (34)**, 2 des 3 volontaires vont à la rencontre des habitants, enfants, promeneurs et touristes pour les sensibiliser à la préservation de la biodiversité sur le territoire. Ils sensibilisent également la population aux enjeux de la gestion des déchets, au tri, au compostage, à l'anti-gaspillage.

Dans la **Communauté de communes rurale du Pays de Conches (27)**, qui accueille 16 volontaires, un volontaire va à la rencontre des différents publics pour les sensibiliser aux bienfaits du sport et favoriser la fréquentation des structures et sites existants sur le territoire (skate park, gymnase, clubs et associations...).

*« Les maires et les présidents d'intercommunalité ont à cœur de faire vivre sur leur territoire les valeurs de civisme et d'engagement. Nul doute que la convention de partenariat que nous signons aujourd'hui fera du service civique un levier fort. Pour l'engagement des jeunes d'abord, nombreux à trouver le voie grâce à ce dispositif, pour les communes enfin, fortement attachées à l'intérêt général, et enfin pour la société toute entière. »*

**David Lisnard, Président de l'Association des maires et des présidents d'Intercommunalité de France**

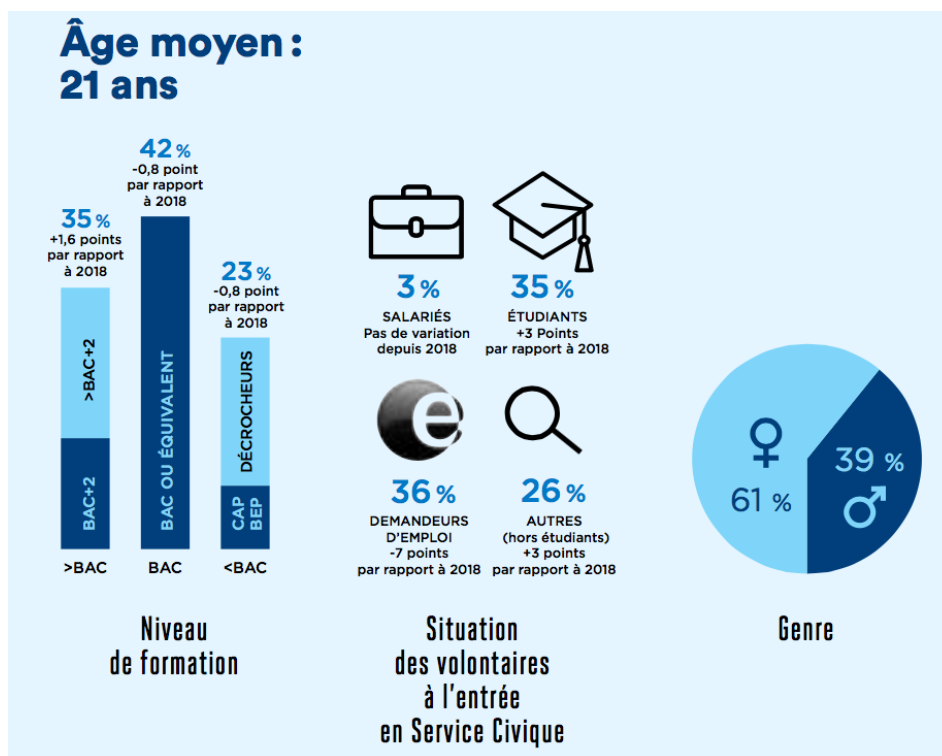
*« Engagées dans le développement du Service Civique depuis sa création en 2010, les Missions Locales sont très attachées à ce fabuleux dispositif d'engagement plébiscité par les jeunes et qui leur permet de vivre leur citoyenneté de façon active. En tant que partenaire naturel et dans l'action des communes et intercommunalités depuis 40 ans, et fort de son ancrage territorial, le réseau des Missions Locales a à cœur de conforter et d'amplifier ses actions en faveur du déploiement du Service Civique dans les collectivités afin que chaque jeune, quel que soit son profil, puisse trouver la mission qui lui correspond. »*

**Stéphane Valli, Président de l'Union nationale des Missions locales**

*« Les collectivités sont des partenaires du quotidien avec qui nous voulons faire vivre et développer au cœur des territoires l'engagement des jeunes en Service Civique, mais aussi dans le Corps européen de solidarité et Erasmus + Jeunesse et Sport. S'engager en volontariat dans une collectivité répond pleinement au sens d'une mission de Service Civique : vivre une expérience de solidarité et d'engagement pour les autres. Chaque jeune volontaire engagé en Service Civique vit une expérience fondatrice dans sa vie durant laquelle il va pouvoir se révéler à lui-même et aux autres. »*

**Béatrice Angrand, Présidente de l'Agence du Service Civique**

## Les volontaires en Service Civique : qui sont-ils ?



## SATISFACTION DES VOLONTAIRES

**91%**  
satisfaits de leur mission

Avant leur mission,  
**32%**  
des anciens volontaires se disent engagés bénévolement

**84%**  
satisfaits du lien avec leur tuteur

Après leur mission,  
**57%**  
affirment qu'ils souhaitent poursuivre une forme d'engagement

### À propos de l'Agence du Service Civique :

L'Agence du Service Civique est un groupement d'intérêt public (GIP) créé en 2010. Elle assure la mise en œuvre du Service Civique, engagement volontaire de 6 à 12 mois ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Depuis sa création, plus d'un demi-million de missions de Service Civique ont été réalisées par des jeunes volontaires.

L'Agence met aussi en œuvre depuis 2016 la déclinaison française des volets Jeunesse & Sport du programme européen Erasmus+ et du Corps européen de solidarité. Présidée par Béatrice Angrand, l'Agence du Service Civique est un opérateur du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Son directeur général est Grégory Cazalet depuis le 3 octobre 2022.

### **A propos AMF**

Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'histoire de l'AMF se confond avec la défense des libertés locales. L'AMF s'implique pour que les maires et les présidents d'intercommunalité disposent des moyens juridiques et financiers suffisants pour assurer leurs missions. Sa légitimité, et donc sa force, c'est plus de 34 000 adhérents (maires et présidents d'EPCI), et un réseau de 103 associations départementales de maires. L'AMF assure deux grandes missions : être une force de proposition et de représentation auprès des pouvoirs publics ; et assurer une fonction de conseil, d'information permanente et d'aide à la décision à ses adhérents.

### **A propos UNML**

L'Union nationale des Missions Locales (UNML) est une association loi 1901 dont la gouvernance est assurée par les élus qui président les Missions Locales. Elle contribue à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle des jeunes, en participant aux travaux des instances nationales de concertation avec les ministères et les responsables des politiques publiques de jeunesse.

### **Contacts presse :**

#### ASC

Gaëtan Lassale – [presse@service-civique.gouv.fr](mailto:presse@service-civique.gouv.fr) – 06 99 86 68 70

Pierre Pellissier – [presse.servicecivique@bonafide.paris](mailto:presse.servicecivique@bonafide.paris) – 06 08 48 51 05

#### AMF

Marie-Hélène Galin – [marie-helene.galin@amf.asso.fr](mailto:marie-helene.galin@amf.asso.fr) - 01 44 18 13 88

Thomas Oberlé - [thomas.oberle@amf.asso.fr](mailto:thomas.oberle@amf.asso.fr) - 01 44 18 51 91

#### UNML

Edith Le Gourrier – [elegourrier@unml.info](mailto:elegourrier@unml.info) – 06 35 82 20 46